

Stranio, Charles

Cote de référence	FR ANOM COL H 236
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H236/straniocha
Condamné en	1835
Envoyé en	Guyane française
N° matricule	1305 / 785 / 59

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

